



Pour faire de leur argent un outil au service du travail décent, les travailleurs peuvent opter pour des formes d'investissement socialement responsable.

Que fait-on avec votre épargne? Est-elle utilisée décemment?

Le salaire est le baromètre du travail décent. Et si certains travailleurs trouvent encore le moyen de mettre des sous de côté, il ne faudrait quand même pas que ce soit au détriment d'autres travailleurs plus précaires, au Nord ou au Sud!

L'épargne salariale contre le travail décent? Oui, quand l'argent des travailleurs est placé dans des produits financiers gérés dans le seul souci du profit maximum. Car le rendement maximum pour l'investisseur a un coût, celui du dumping social et du pillage de la planète. Pour faire de leur argent un outil au service du travail décent, les travailleurs peuvent opter pour des formes d'investissement socialement responsable. Et ce qui est vrai à l'échelle individuelle l'est aussi à l'échelle collective: assurances groupe, placements des entreprises, politiques des États...

L'investissement socialement responsable

Qu'il s'agisse de l'épargne des salariés ou de placements collectifs de type assurances groupe par exemple, les délégués syndicaux peuvent mettre en avant le fait qu'il existe des produits financiers respectant les critères de l'investissement socialement

responsable (ISR), qui visent à limiter les impacts sociaux ou environnementaux négatifs ou à promouvoir des activités économiques durables et le travail décent. C'est le cas de nombreux produits d'épargne et de placement repris dans la rubrique «choisissez votre produit» du site www.financite.be

On trouve aussi sur ce site une série d'outils, ainsi que la proposition du Réseau financement alternatif, concernant une norme minimale légale en matière d'investissement socialement responsable (ISR).

Selon cette proposition, la première condition pour pouvoir qualifier un investissement d'ISR serait d'éviter tout placement dans des entreprises ou dans des États impliqués dans des actes prohibés par les conventions ratifiées par la Belgique (normes de l'OIT, mais également les matières environnementales, l'armement, par exemple, les mines antipersonnel...). La proposition vise également la question du contrôle du respect de ces normes via l'exigence d'une information complète en la matière, de transparence et de contrôle externe. Certains outils, disponibles en ligne, le sont également sur papier: *FINANCité magazine* (trimestriel), *FINANCité cahier* (publication d'étu-

des), *Guide des placements éthiques et solidaires* (voir p. 22).

Dans le secteur financier, les délégués peuvent revendiquer en conseil d'entreprise que leur entreprise prenne en compte les critères d'ISR dans toute activité d'investissement.

Ceci est vrai aussi pour d'autres secteurs: entreprises et institutions font aussi des placements, même s'il s'agit de placements à court terme.

Pour les institutions publiques, le Réseau financement alternatif (RFA) peut fournir plus d'éléments d'information et d'argumentation, voire, prester des formations sur demande (cadre juridique, etc).

| Antoinette Brouyaux |
| RSA |

En savoir plus? Rendez-vous sur www.financite.be

Vous souhaitez prendre une initiative - ou vous l'avez déjà prise - pour promouvoir l'investissement socialement responsable dans votre entreprise? Faites-en part au Réseau financement alternatif qui collecte les bonnes pratiques dans ce domaine, pour le magazine *FINANCité* qui sera consacré au travail décent en septembre 09.